

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE COMTE

Département de la Haute Saône

## ARRETE 2021-10 -001

### PORTANT DELEGATION DE FONCTION A M. JEAN-CLAUDE TRAMESEL, CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

**Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Comté,**

Vu l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales autorisant le président à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions à un membre du Bureau, autre que les vice-présidents ;

Vu la délibération n°2020-062 du 11/07/2020 portant élection du Président ;

Vu la délibération n°2020-063 du 11/07/2020 portant composition du Bureau communautaire ;

## ARRETE

### ARTICLE 1 :

A compter du 1<sup>er</sup> février 2021, délégation de fonction est donnée à Monsieur Jean-Claude TRAMESEL, conseiller communautaire, pour intervenir dans les domaines suivants :

- Développement et aménagement numérique.

Il exercera notamment les fonctions suivantes :

- Suivi de la phase opérationnelle de déploiement FTTH et FTTO sur le territoire ;
- Suivi de la couverture téléphonie mobile.

### ARTICLE 2 :

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à l'intéressé, transmise au représentant de l'Etat et au comptable de la collectivité.

Fait à Corbenay, le 20/01/2021

Le Président,  
Anthony MARIE



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Besançon –  
30 rue Charles Nodier – 25000 Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/01/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-070-200041721-20210120-2021\_10\_001